

## PROMULGATION

### PROJET PARTICULIER

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 28 juin 2016, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003, RCA08 210003-1), une résolution sur le projet particulier suivant :

- Projet particulier afin de permettre la construction d'un ensemble de 4 bâtiments de 4 étages, sur le terrain situé au coin sud-est de l'intersection des rues Joseph et Henri-Duhamel (présentement constitué des lots 1 153 324, 1 153 325, 1 153 346 et 5 299 982).

QUE le directeur de l'Urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire a approuvé la résolution CA16 210215 en date du 4 août 2016 par la décision DA166938030.

QU'une copie de cette résolution est déposée au bureau de la soussignée, 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

**En vertu de l'article 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la résolution CA16 210215 est entrée en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité, soit le 5 août 2016.**

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec  
ce 18 août 2016

Diane Garand  
Secrétaire d'arrondissement substitut